

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 juillet 2006

CP 06/07-09

ACQUISITION ET LIVRAISON DE FOURNITURES DE BUREAU

DEVOLUTION DES MARCHES

Pour répondre aux besoins du Conseil Général en matière de fournitures de bureau, une consultation a été lancée auprès des fournisseurs en vue de conclure un ou plusieurs marchés pour l'acquisition et la livraison de fournitures de bureau.

Les caractéristiques principales du marché sont les suivantes :

Procédure : Appel d'offres ouvert européen

Marché à bons de commande décomposé en lots comprenant les montants annuels suivants :

Lot n° 1 : fournitures de bureau

- montant minimum : 40 000 € HT
- montant maximum : 100 000 € HT

Lot n° 2 : papiers

- montant minimum : 35 000 € HT
- montant maximum : 85 000 € HT

Lot n° 3 : machines de bureau

- montant minimum : 500 € HT
- montant maximum : 2 000 € HT

Lot n° 4 : consommables pour imprimantes et fax

- montant minimum : 50 000 € HT
- montant maximum : 110 000 € HT

Lot n° 5 : chemises de bureau

- montant minimum : 4 000 € HT
- montant maximum : 12 500 € HT

Le lot 5 est réservé aux ateliers protégés mentionnés à l'article L 323.31 du code du travail ou aux centres d'aide par le travail mentionnés à l'article L 344.2 du code de l'action sociale et des familles.

Durée : 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse.

Conformément au Code des Marchés Publics, les critères définis et pondérés dans le dossier de consultation par la personne publique permettant à la Commission d'appel d'offres de dégager l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants :

- Qualité des produits (avec ou sans marque, échantillons).....5
- Délais de livraison.....2.5
- Prix.....2.5

La Commission d'appel d'offres, réunie le 12 juin 2006, a examiné les offres déposées par les sociétés ayant répondu à la consultation dans les formes et délais requis.

A l'issue de l'analyse des offres, jointe au présent rapport, la Commission, réunie le 3 juillet 2006, a décidé d'attribuer les marchés ainsi qu'il suit :

- Lots 1 et 2 : LAUTURE (31)
- Lot 3 : DIFPAP (82)
- Lot 4 : ESI (31)
- Lot 5 : Atelier du Marais (22)

Motivation du choix :

Pour le lot 1, la société LAUTURE propose des produits conformes au dossier de consultation pour un prix satisfaisant. Le délai de livraison indiqué est de 24 heures.

Pour le lot 2, l'offre de la société LAUTURE présente, au vu des fiches techniques et des échantillons fournis pour chaque type de papier, le meilleur rapport qualité-prix.

Pour le lot 3, les sociétés LAUTURE et DIFPAP présentant des offres équivalentes, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir la société DIFPAP qui propose un meilleur rabais sur le prix de leur catalogue.

Pour le lot 4, la société ESI propose des produits conformes au dossier de consultation, un délai de livraison de 24 heures pour le meilleur prix.

Pour le lot 5, l'Atelier du Marais et les Ateliers Adiss présentant des offres équivalentes, la Commission a décidé d'attribuer le marché à l'Atelier du Marais qui propose le meilleur prix.

x
x x

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom du Conseil Général :

- les marchés de fournitures à intervenir avec les sociétés sus-citées pour l'acquisition et livraison de fournitures de bureau ;
- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 juillet 2006

CP 06/07-09

**ACQUISITION ET LIVRAISON
DE FOURNITURES DE BUREAU
DEVOLUTION DES MARCHES**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 3 juillet 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés de fournitures à intervenir avec les sociétés suivantes pour l'acquisition et la livraison de fournitures de bureau :
 - Lots 1 (fournitures de bureau) et 2 (papiers) : LAUTURE (31)
 - Lot 3 (machines de bureau) : DIFPAP (82)
 - Lot 4 (consommables pour imprimantes et fax) : ESI (31)
 - Lot 5 (chemises de bureau) : Atelier du Marais (22)
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,